

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 3 novembre 2015

Question 1 :

Nous en convenons, cette question ne relève pas de cette instance ; néanmoins, les salariés sont nombreux à souhaiter savoir où en est le recrutement du futur chef de centre.

Des candidats ont-ils été reçus ?

Un choix est-il en train d'être effectué ?

Ou bien le poste va-t-il être à nouveau mis en consultation ?

Réponse de la Direction :

Cette question ne relève pas de cette instance. Le recrutement se décide au niveau du Pôle et le comité carrière se tient à Paris le 18 novembre.

Commentaires FO :

Des candidatures ont été reçues et sont à l'étude !

Espérons que la direction trouve son bonheur ! Si ce n'est pas le cas le poste va-t-il être remis pour une 3^{ème} fois en consultation ? Ou la situation d'intérim risque de perdurer ? A suivre ...

Question 2 :

Nous sommes dans l'obligation de revenir sur la question de l'accueil des stagiaires de 3^{ème} ; la réponse apportée lors de la dernière séance (sur l'impossibilité de pouvoir emmener de stagiaire en reportage) a suscité un émoi important au sein des différents services, et en particulier à la rédaction.

Ce refus d'associer nos futurs stagiaires à l'une des activités essentielles de notre métier ne "passe" pas. Les arguments évoqués (du dispositif Vigipirate ou des dangers de la route) ne sont pas convaincants.

Nous rappelons que les stagiaires n'étaient emmenés jusqu'à présent par les équipes que sur des reportages jugés "non dangereux" et qu'il n'est jamais arrivé que l'un d'eux ait été victime d'un accident de la route.

Que faut-il donc faire pour retrouver un certain bon sens sur ce sujet ?

Va-t-il falloir que les différentes organisations syndicales se mobilisent pour pouvoir proposer à nouveau à nos futurs stagiaires ce qu'ils sont en droit d'attendre ?

Réponse de la Direction :

un rappel tout d'abord sur l'accueil des stagiaires de 3^{ème}.

La durée est prévue sur 3 jours, l'acceptation est conditionnée au volontariat d'un tuteur pour la durée totale du stage avec la même personne, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Les élèves de 3^{ème} sont avant tout en stage de « découverte », il y a déjà beaucoup de choses à découvrir sur l'organisation de l'entreprise avant d'envisager une sortie avec les équipes de reportages.

Le plan Vigipirate est plus que jamais d'actualité tant au niveau des bâtiments que sur les menaces extérieures sur les lieux de tournage ou les accidents de la route. La responsabilité pénale du chef de centre peut être engagée. Ces enfants sont mineurs.

Il peut être envisagé de prendre rendez-vous en dehors du stage avec l'élève et ses parents par exemple pour assister à un tournage à l'issue du stage.

Commentaires FO :

Les arguments de la direction peuvent être recevables à certains égards, cependant il est dommage pour les stagiaires de ne plus pouvoir découvrir le métier de journaliste de terrain et d'assister à l'intégralité des phases de fabrication d'un reportage (de la salle de conférence de rédaction à la diffusion).

Pourquoi alors que l'ensemble du groupe est sous le coup de Vigipirate cette mesure n'est-elle en vigueur que pour les antennes de Lorraine et de Champagne Ardenne ?

Par ailleurs, le Comité des salaires (anciennement G et T) s'est tenu pour la Lorraine, le même jour, 3 novembre, à 15h à Nancy.

- Il faut savoir que cette réunion, selon la direction, n'a plus qu'une seule vocation : « examiner la situation, parmi ceux-ci, des salariés n'ayant pas bénéficié de mesure individuelle depuis 4 ans »
- Les élus FO de Lorraine déplorent l'opacité des documents fournis et les conditions dégradées dans lesquelles ils doivent défendre et soutenir les salariés, afin d'éviter les discriminations salariales ou la non reconnaissance du travail accompli.
- Seules les données des salariés qui ont accepté de transmettre ont pu être exploitées, et des soutiens ont été formulés : concernant les salariés, journalistes et PTA, sans mesure depuis 4 ans ou plus + mais surtout ceux qui affichent un retard par rapport à leurs collègues, à ancienneté comparable. La direction a pris note de chacune des requêtes, et va examiner les situations avec les chefs de service.

Vos déléguées du personnel FO

Catherine Reggianini

Sophie Bartholmé